



En partenariat avec :



Le déclin des oiseaux nicheurs se poursuit en France : un tiers des espèces aujourd'hui menacé

Communiqué de presse - 28 septembre 2016

Huit ans après le précédent état des lieux, la mise à jour de la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs montre une situation qui s'est aggravée pour 48 des 284 espèces recensées sur le territoire métropolitain : un tiers des espèces est désormais menacé, contre un quart en 2008. Au total, 92 espèces sont classées menacées dans l'Hexagone. L'analyse des informations les plus récentes et l'évaluation de la situation de chaque espèce ont été conduites durant un an par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société d'études ornithologiques de France et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La réévaluation du niveau de menace pesant sur les oiseaux nicheurs montre que la situation s'est détériorée pour 48 espèces entre 2008 et 2016, tandis que 15 seulement ont vu leur état s'améliorer durant cette période. Parmi les raisons de cette dégradation, l'intensification des pratiques agricoles et la régression des prairies naturelles ont entraîné le déclin de nombreuses espèces, en particulier pour les passereaux. C'est le cas du Chardonneret élégant, du Verdier d'Europe et du Serin cini, dont les effectifs ont drastiquement chuté en 10 ans, essentiellement en lien avec le recul des jachères et des chaumes hivernaux dans lesquels ils trouvent leurs ressources alimentaires. Tous trois sont désormais classés dans la catégorie "Vulnérable". Le Bruant ortolan, toujours capturé illégalement, montre également une tendance marquée au déclin et se trouve classé "En danger".

Les oiseaux nicheurs liés aux milieux humides sont également affectés par la dégradation de leurs habitats. C'est le cas du Blongios nain, un petit héron qui a vu ses effectifs réduits de moitié en l'espace de 12 ans et désormais "En danger", ou de la Bécassine des marais, dont la population nicheuse est aujourd'hui réduite à moins de 50 oiseaux et classée "En danger critique". Le Martin-pêcheur d'Europe, quant à lui, victime de l'artificialisation des berges et de la pollution de l'eau qui réduisent ses ressources alimentaires, est placé dans la catégorie "Vulnérable". Enfin, certaines espèces, telles que la Pie-grièche à poitrine rose, classée "En danger critique", ont vu leur déclin se poursuivre et se trouvent maintenant au bord de la disparition.

En dépit de cette situation inquiétante, différents exemples montrent que les actions de conservation menées sur le terrain et les avancées de la réglementation peuvent porter leurs fruits. La loi de 1976, dont on célèbre cette année les 40 ans, a permis d'interdire progressivement la destruction de nombreuses espèces et de favoriser le développement d'espaces protégés. Les actions de protection des zones humides ont amélioré la situation de plusieurs échassiers, comme le Crabier chevelu ou la Spatule blanche. Grâce au succès de son programme de réintroduction, le Vautour moine niche à nouveau dans les Grands Causses, après avoir disparu de France pendant près d'un siècle. Même s'il demeure classé "En danger", il voit progressivement sa situation s'améliorer. D'autres espèces, comme le Râle des genêts ou l'Aigle de Bonelli, font actuellement l'objet d'un plan national d'action pour tenter d'enrayer les menaces qui pèsent sur leurs populations, mais leur situation reste très précaire.

Face à l'augmentation marquée du nombre d'espèces menacées ces dernières années, le renforcement de l'action publique et la mobilisation des réseaux associatifs sont essentiels pour répondre à l'urgence de la situation et écarter le risque de voir disparaître à l'avenir des oiseaux de notre territoire. Ceci d'autant plus que, à l'image de l'Alouette des champs, emblématique du déclin des oiseaux associés aux milieux agricoles, le nombre d'espèces classées "Quasi menacées" a presque doublé en l'espace de huit ans. Ces constats doivent constituer des signaux d'alarme pour déclencher une amplification des actions et un renforcement des stratégies de conservation.

Publication, résultats détaillés et bilan des évolutions entre 2008 et 2016 disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-oiseaux.html et inpn.mnhn.fr/actualites/lire/6961

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Chargé de programme "espèces"
01 44 05 73 58 / 06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Samya Ramdane
Relations presse
01 40 79 54 40
presse@mnhn.fr